



Assemblée générale

Distr. générale
2 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 128 et 140 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Investir dans l'informatique et la télématique : stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent additif vient compléter le rapport du Secrétaire général sur la stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/62/793 et Corr.1) et présente un complément d'information sur la nouvelle structure proposée pour les services informatiques et télématiques et sur la réaffectation des ressources existantes en vue de la création du Bureau des technologies de l'information et des communications.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Structure des services informatiques et télématiques	3
II. Incidences sur la programmation	8
III. Incidences financières/réaffectation des ressources	9
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	17
Annexe. Transfert des postes au Bureau des technologies de l'information et des communications . . .	18

I. Structure des services informatiques et télématiques

1. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'informatique et la télématique (A/62/793 et Corr.1), la structure proposée pour les services informatiques et télématiques (ibid., fig. 3) comporte cinq éléments clefs : a) les comités de surveillance de la gestion; b) les organes consultatifs; c) le Directeur général de l'informatique; d) le Bureau des technologies de l'information et des communications; et e) les autres services informatiques et télématiques. On trouvera ci-après des informations actualisées et complémentaires sur le Bureau des technologies de l'information et des communications.

Bureau des technologies de l'information et des communications

2. Le Bureau des technologies de l'information et des communications sera une unité administrative indépendante, qui rendra directement compte au Cabinet du Secrétaire général sans en faire partie. Il aura ainsi l'autorité et le rayonnement nécessaires pour remplir son mandat dans tous les services du Secrétariat et pour remédier efficacement au morcellement actuel des programmes et services concernant les technologies de l'information et des communications.

3. Le modèle d'organigramme du Bureau, présenté dans la figure 4 du rapport A/62/793/Corr.1 en expose les principales fonctions. À la suite de consultations approfondies menées avec les équipes de direction des services spécialisés dans les technologies de l'information et des communications (TIC), ce projet a été incorporé dans la structure d'organisation du Bureau qu'illustre la figure I du présent rapport.

Mise en place du Bureau des technologies de l'information et des communications

4. Le Bureau des technologies de l'information et des communications réunirait les ressources dont disposent la Division de l'informatique (Département de la gestion) et la Division des technologies de l'information et des communications (Département de l'appui aux missions) (voir A/62/793 et Corr.1, par. 68). Cette fusion n'aura aucune incidence sur le budget ni sur les effectifs, car on redéploiera des postes et des ressources financières déjà approuvés en les prélevant dans les chapitres appropriés (voir chap. II pour la répartition détaillée des crédits et des effectifs).

5. Le Directeur général de l'informatique a travaillé en étroite collaboration avec les Secrétaires généraux adjoints du Département de la gestion et du Département de l'appui aux missions afin de définir les modalités précises de cette intégration. Les principales responsabilités de la Division de l'informatique du Département de la gestion, qu'il est proposé de transférer dans sa totalité au Bureau des technologies de l'information et des communications, sont les suivantes : appliquer les directives et les normes relatives à l'informatique et à la télématique, fournir des services dans les domaines de l'informatique, des télécommunications, de la bureautique et de l'assistance technique concernant les logiciels et le matériel et veiller au bon fonctionnement des installations des salles de conférence au Siège. À l'heure actuelle, la Division assure l'appui technique pour ce qui est des applications utilisées à l'échelle de l'Organisation, dont le Système intégré de gestion (SIG), le système de gestion des compétences, le courrier électronique et le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).

6. En ce qui concerne la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions, on veillera à ce qu'elle continue de fournir un appui aux missions de maintien de la paix dans le domaine des TIC. Dans l'accord qui a été conclu, il est donc établi clairement que le Département aura la pleine maîtrise des activités opérationnelles d'appui aux missions, tandis que le Bureau des technologies de l'information et des communications s'occupera de l'appui stratégique. Ainsi, le Département pourra s'appuyer sur ce bureau, qui sera fort et centralisé et veillera à améliorer en permanence le fonctionnement du système, exploitera une infrastructure mondiale en expansion, installera de nouveaux systèmes d'applications et appliquera les pratiques de référence. Il pourra également compter sur le Bureau pour améliorer des services qui sont tout aussi importants : la gestion des connaissances et des ressources, l'exploitation de l'infrastructure et l'offre de services de TIC d'un bon rapport coût/efficacité dans les opérations de maintien de la paix.

7. Dans ces conditions, seules les activités du Département de l'appui aux missions concernant les TIC qui seront considérées comme stratégiques seront incorporées à celles du Bureau. Il s'agit notamment des activités suivantes :

a) Mise en place de l'architecture des technologies de l'information et des communications et définition des normes;

b) Planification et améliorations importantes des infrastructures dans les missions;

c) Mise au point et mise en place d'importantes applications partagées et fourniture de services d'appui à ces applications, dont Galaxy, les systèmes de gestion des aptitudes, du carburant et des rations, les systèmes d'information géographique, les systèmes de sécurité et les systèmes informatisés d'aide à la décision, etc.;

d) Activités d'appui à la gestion des projets informatiques centralisés;

e) Coordination des opérations de relèvement après une catastrophe et exécution du plan de continuité des opérations dans les missions;

f) Examen des crédits demandés pour les technologies de l'information et des communications en relation avec la stratégie et les priorités adoptées dans ce domaine avant leur soumission au Contrôleur;

g) Contrôle stratégique des installations du site B (projet) de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (BSLB) en ce qui concerne les fonctions liées aux technologies de l'information et des communications, dont l'examen et l'approbation des orientations stratégiques, de l'architecture et des caractéristiques techniques, et modernisation des infrastructures;

h) Évaluation des résultats obtenus par les responsables de la section des technologies de l'information et des communications ayant le rang de directeur ou un rang supérieur et rendant compte au Département de l'appui aux missions et participation à l'établissement des rapports d'évaluation;

i) Examen et approbation des nominations et des promotions de responsables ayant le rang de chef ou un rang supérieur au Siège et à la BSLB.

8. Le Département de l'appui aux missions reste responsable de toutes les activités liées à la logistique et à l'appui aux missions sur le terrain, en plus de la

gestion et des opérations menées dans les installations du site B (projet) de la BSLB. Les activités opérationnelles sont les suivantes :

- a) Offrir tous les jours un appui opérationnel à toutes les missions de maintien de la paix et aux missions politiques;
- b) Fournir des services d'appui d'urgence, ou après une crise, à toutes les missions de maintien de la paix et aux missions politiques;
- c) Avec la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, assurer la coordination de tous les volets de la planification, du déploiement et du bouclage des missions;
- d) Gérer l'inventaire et le déploiement des stocks stratégiques pour déploiement rapide;
- e) Fournir une assistance technique dans le cadre de la planification du réseau de transmissions des missions;
- f) Fournir aux missions des services de télécommunications spécialisés, tels que les contre-mesures électroniques;
- g) Apporter un appui au Département de l'information dans les missions sur le terrain, notamment pour ce qui est de la radiodiffusion, et se concerter avec ce département;
- h) Élaborer et tenir à jour, dans le domaine des TIC, des programmes autres que ceux de l'Organisation et adaptés aux besoins des missions.

Structure du Bureau des technologies de l'information et des communications

9. Le Bureau des technologies de l'information et des communications est dirigé par une petite unité, le Bureau du Directeur général de l'informatique, et appuyé par deux types d'unités administratives, traitant respectivement des questions administratives et des questions techniques. Le Service de la gestion stratégique s'occupe de toutes les questions administratives et coordonne les activités qui concernent toutes les unités administratives du Secrétariat spécialisées dans les TIC. Les services techniques, qui assurent toutes les activités opérationnelles et de développement liées aux TIC, sont rattachés à la Division de la gestion des applications et au Service de la gestion de l'infrastructure. Les principales fonctions et responsabilités de ces unités sont les suivantes.

Service de la gestion stratégique

10. Le Service de la gestion stratégique est chargé de planifier et de coordonner plusieurs activités fondamentales liées aux technologies de l'information et des communications concernant tous les services informatiques du Secrétariat. Les activités du Service portent sur : a) la stratégie et la performance; b) la sécurité et l'audit; c) la gestion des projets; d) l'architecture et les normes; e) les finances et l'administration; f) les services aux clients. Plus précisément :

- a) Dans le cadre de la fonction « Stratégie et performance », on élabore la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications et on évalue régulièrement les progrès accomplis. Ce groupe est le lien officiel entre le Bureau et ses parties prenantes pour l'alignement stratégique, l'évaluation de la qualité des services et la surveillance de l'application des politiques et des

procédures dans tout le Secrétariat. En outre, ce groupe collabore étroitement avec d'autres organisations pour harmoniser les pratiques adoptées dans le domaine des TIC et instaurer des pratiques communes à l'Organisation dans ce domaine. Il quantifie et évalue également les résultats des groupes spécialisés dans les TIC par rapport aux buts, aux objectifs et aux cibles budgétaires;

b) Au titre de la fonction « Sécurité et audit », on élabore et on tient à jour la politique du Secrétariat relative à la sécurité de l'information et on surveille l'application dans toutes les unités administratives. Cette fonction englobe également l'évaluation et l'atténuation des risques informatiques, ainsi que la suite donnée aux recommandations des auditeurs et leur application;

c) Le Bureau de la gestion des projets fournit des services de conseil et gestion des projets en rapport avec les technologies de l'information et des communications, dont la gestion de portefeuille, la redéfinition des processus, l'appui à la définition de méthodes de gestion des projets, la réalisation d'études de viabilité et l'examen des projets. Tous les grands projets concernant les TIC, quelle que soit leur source de financement, sont soumis à l'examen du Bureau de la gestion des projets afin de garantir leur conformité avec la stratégie et les programmes TIC;

d) La fonction « Architecture et normes » concerne la coordination des activités de planification et de déploiement des technologies à l'échelle du Secrétariat et a pour responsabilité d'élaborer et d'entretenir l'architecture, les objectifs, les principes et les normes d'ensemble en matière de TIC. Cette fonction s'acquitte également de la planification et de la coordination des mesures de continuité des opérations et de reprise après sinistre, ainsi que de l'étude des technologies et de leur mise au point;

e) La fonction « Finances et administration » porte sur la planification et la coordination de l'établissement et du suivi de ressources budgétaires destinées aux activités liées aux TIC et le contrôle des dépenses en découlant, notamment la définition de règles relatives au budget et à la gestion financière et le contrôle des dépenses. Cette fonction coordonne également différentes activités de gestion des fournisseurs, des contrats et du matériel liés aux TIC, l'objectif étant une utilisation plus rationnelle des ressources. En outre, en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines (BGRH) et dans le même cadre, on élabore et exécute des programmes d'organisation des carrières et de formation destinés au personnel spécialisé dans les TIC;

f) La fonction « Services aux clients » a été établie pour comprendre les besoins et les priorités de l'Organisation et faciliter la fourniture de solutions efficaces pour les usagers. Le groupe des services aux clients est l'interlocuteur des départements et des bureaux du Siège, des bureaux extérieurs, des commissions régionales et des tribunaux.

Service de la gestion de l'infrastructure

11. Le Service de la gestion de l'infrastructure fournit un appui à tous les systèmes et services informatiques et constitue l'assise technologique de l'environnement informatique mondial. Ce service met au point l'architecture de l'infrastructure informatique commune du Secrétariat et met en œuvre les services d'assistance centralisés. Le Service de la gestion de l'infrastructure est également chargé de superviser les centres de traitement informatiques qui hébergent et préservent les

données du Secrétariat dans son ensemble et assure de nombreux services liés au matériel et aux logiciels.

Division de la gestion des applications

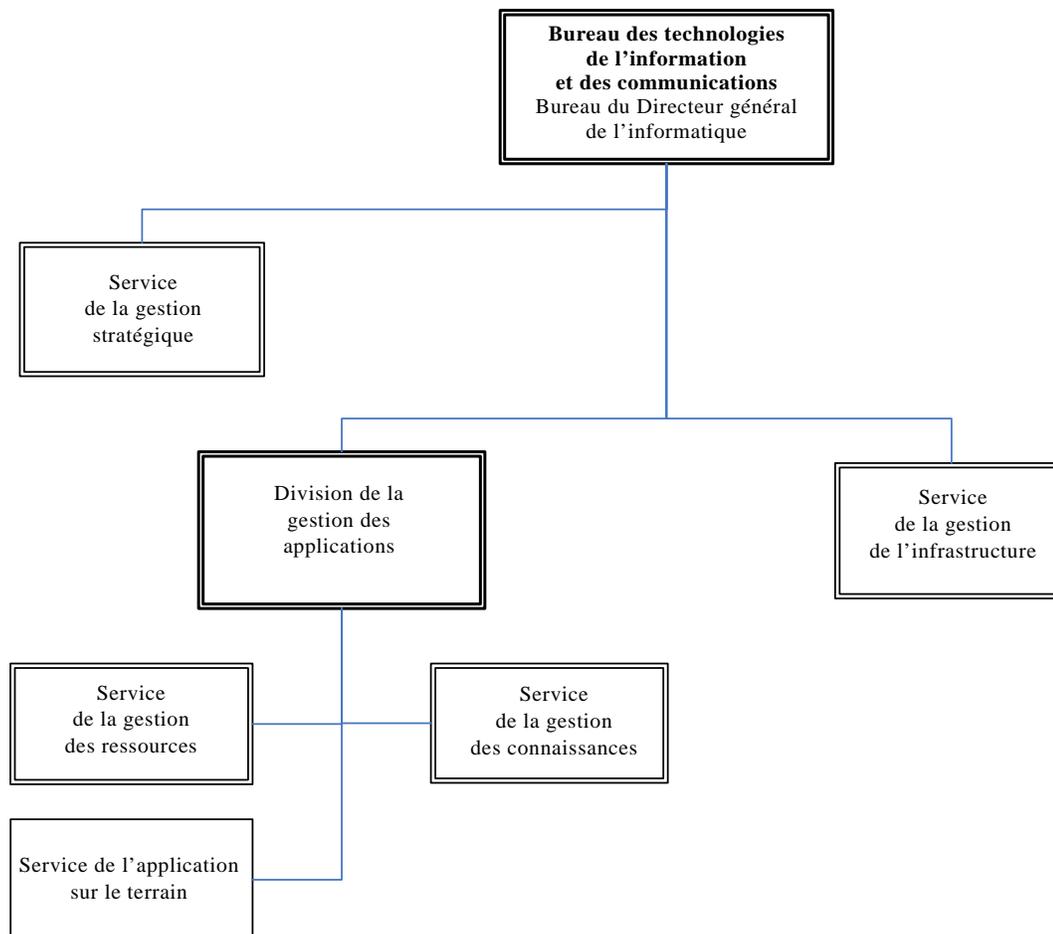
12. La Division de la gestion des applications est responsable de la planification et du déploiement des applications utilisées par l'Organisation, ainsi que de l'appui aux utilisateurs de ces applications. Elle s'occupe des applications communes du Secrétariat et des principales applications communes. La Division comporte trois grands services : a) le Service de la gestion des connaissances; b) le Service de la gestion des ressources; et c) la Section de l'application sur le terrain. Plus précisément :

a) Le Service de la gestion des connaissances encadre l'action menée pour enregistrer et partager les informations de l'Organisation. En mettant au point et en tenant à jour des outils tels que des services disponibles sur le Web, des environnements propices à la collaboration et des banques documentaires, le groupe renforce la capacité de l'Organisation de collecter et diffuser des ressources précieuses. Il a également pour mission d'améliorer les directives relatives à la gestion de l'information, l'architecture et les normes applicables, ainsi que les systèmes de recherche, les archives et les banques documentaires;

b) Le Service de la gestion des ressources travaille en étroite coordination avec les départements de l'Organisation tout entière à la mise au point d'outils et de techniques permettant d'améliorer les politiques et les méthodes de travail en vue d'une gestion efficace des ressources financières, humaines et autres;

c) La Section de l'application sur le terrain fournit des services de planification des applications et de mise au point, ainsi que des services d'appui à leurs utilisateurs dans les missions. Cette section rassemblera les applications nécessaires sur le terrain et mettra au point et exploitera des solutions communes permettant une application large afin de répondre aux besoins sur le terrain.

Figure I
**Structure du Bureau des technologies de l'information
 et des communications**



II. Incidences sur la programmation

13. La Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui est chargée des services des TIC; elle relève du sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès, les mesures des résultats et les produits de la Division figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Sect. 28D)]. Comme la Division sera intégrée telle quelle au Bureau des technologies de l'information et des communications, y compris son programme de travail et les ressources correspondantes, rien ne sera changé dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Cependant, pour que les fonctions et les ressources du nouveau Bureau se distinguent clairement de celles des services du Secrétariat, il est proposé que le Bureau fasse l'objet d'un chapitre dans le titre VIII (Services communs d'appui) du budget-programme 2008-2009.

III. Incidences financières/réaffectation des ressources

A. Budget ordinaire

14. Conformément aux propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'informatique et la télématique : stratégie informatique et télématique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies » (A/62/793 et Corr.1), et aux fonctions et à la structure proposées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2009, tous les effectifs et les ressources financières alloués à la Division de l'informatique pour l'exercice 2009 et les ressources extrabudgétaires destinées à la Division, ainsi qu'une partie des crédits ouverts pour la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, seront regroupés dans le budget du Bureau. La fonction de directeur général de l'informatique sera, de même, transférée au Bureau.

15. Par sa résolution 62/237, l'Assemblée générale a approuvé un crédit de 236 300 100 dollars, qui servira notamment à financer 456 postes, destiné au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme 2008-2009. Sur cette somme, un montant de 70 449 900 dollars est destiné à la Division de l'informatique, notamment pour financer 135 postes. Un montant de 35 395 800 dollars (aux taux actuels) représente les crédits prévus pour la seconde année de l'exercice biennal 2008-2009.

16. Le transfert et la fusion des services informatiques et des ressources correspondantes touchent trois chapitres du budget; ils supposent de i) prélever 271 800 dollars dans le chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) et 35 395 800 dollars dans le chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et de ii) verser 35 667 600 dollars dans le nouveau chapitre 36 (Bureau des technologies de l'information et des communications). L'effet net de ces opérations sur le montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 sera nul. Le transfert de ressources entre les chapitres du budget et la répartition de ces ressources entre les différentes unités administratives du Bureau est détaillé dans les tableaux et paragraphes ci-après.

Tableau 1
**Récapitulation par chapitre : ressources nécessaires
pour l'exercice biennal 2008-2009**

Chapitre	Ressources (milliers de dollars É.-U.)				
	Crédit initialement ouvert pour 2008-2009	Variation	Variation (en pourcentage)	Prévisions révisées pour 2008-2009	Postes (variations)
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	89 215,8	(271,8)	(0,3)	88 944,0	(1)
28D. Bureau des services centraux d'appui	236 300,1	(35 395,8)	(15,0)	200 904,3	(135)
36. Services communs des technologies de l'information et des communications	–	35 667,6	–	35 667,6	136
Total	325 515,9	–	–	325 515,9	–

Tableau 2
**Récapitulation par objet de dépense : ressources nécessaires
pour l'exercice biennal 2008-2009**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	209 231,1	–	209 231,1
Autres dépenses de personnel	22 268,8	–	22 268,8
Émoluments des non-fonctionnaires	2 196,0	–	2 196,0
Consultants et experts	1 004,4	–	1 004,4
Frais de voyage des représentants	8 678,7	–	8 678,7
Frais de voyage du personnel	7 429,0	–	7 429,0
Services contractuels	30 947,7	–	30 947,7
Frais généraux de fonctionnement	118 615,9	–	118 615,9
Dépenses de représentation	530,8	–	530,8
Fournitures et accessoires	5 879,0	–	5 879,0
Mobilier et matériel	8 649,2	–	8 649,2
Subventions et contributions	11 498,0	–	11 498,0
Total	426 928,6	–	426 928,6

Chapitre 1 Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 3
**Ressources nécessaires, par chapitre et par objet de dépense :
ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	47 708,6	(271,8)	47 436,8
Autres dépenses de personnel	5 749,8	–	5 749,8
Émoluments des non-fonctionnaires	2 196,0	–	2 196,0
Consultants et experts	706,1	–	706,1
Frais de voyage des représentants	8 678,7	–	8 678,7
Frais de voyage du personnel	3 277,7	–	3 277,7
Services contractuels	6 761,7	–	6 761,7
Frais généraux de fonctionnement	1 526,7	–	1 526,7
Dépenses de représentation	493,7	–	493,7

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Fournitures et accessoires	199,0	–	199,0
Mobilier et matériel	419,8	–	419,8
Subventions et contributions	11 498,0	–	11 498,0
Total	89 215,8	(271,8)	88 944,0

17. La variation des ressources nécessaires qui apparaît dans le tableau ci-dessus résulte du transfert proposé du poste de directeur général de l'informatique du chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) au nouveau chapitre 36 (Bureau des technologies de l'information et des communications).

Chapitre 28 D (Bureau des services centraux d'appui)

Tableau 4

**Ressources nécessaires, par chapitre et par objet de dépense :
ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Crédit initialement ouvert pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées pour 2008-2009</i>
Postes	89 207,4	(16 612,3)	72 595,1
Autres dépenses de personnel	3 497,0	(889,9)	2 607,1
Consultants et experts	298,3	–	298,3
Frais de voyage du personnel	683,7	(285,4)	398,3
Services contractuels	24 087,3	(6 453,7)	17 633,6
Frais généraux de fonctionnement	110 377,1	(10 057,6)	100 319,5
Dépenses de représentation	10,1	–	10,1
Fournitures et accessoires	3 228,9	(98,0)	3 130,9
Total	4 910,3	(998,9)	3 911,4

18. La variation des ressources nécessaires qui apparaît dans le tableau ci-dessus est due au transfert proposé des 135 postes plus les ressources autres que les postes qui ont été approuvés pour 2009 pour la Division de l'informatique, au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui).

Chapitre 36

Bureau des technologies de l'information et des communications

Tableau 5

**Dépenses prévues par chapitre et par principal objet de dépense :
ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2008-2009**

Objet de dépense	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		
	Montant prévu pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
Postes	–	16 884,1	16 884,1
Autres dépenses de personnel	–	889,9	889,9
Frais de voyage du personnel	–	285,4	285,4
Services contractuels	–	6 453,7	6 453,7
Frais généraux de fonctionnement	–	10 057,6	10 057,6
Fournitures et accessoires	–	98,0	98,0
Mobilier de bureau et matériel	–	998,9	998,9
Total	–	35 667,6	35 667,6

19. La variation dans les dépenses prévues indiquée au tableau ci-dessus reflète le transfert depuis le chapitre 1 du poste de directeur général de l'informatique (sous-secrétaire général) et de 135 postes (1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2, 11 agents des services généraux (1^{re} classe), 47 agents des services généraux (Autres classes) et 1 agent des corps de métier), ainsi que le redéploiement du montant des crédits prévus en 2009 pour les objets de dépense autres que les postes au titre de la Division de l'informatique, qui passent du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) au nouveau chapitre proposé 36 (Bureau des technologies de l'information et des communications).

20. Conformément à la structure fonctionnelle et organisationnelle du Bureau des technologies de l'information et des communications, les postes qui y seraient transférés à partir d'autres sections du Secrétariat se répartiraient comme suit :

Tableau 6

Répartition des postes

Unité administrative	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/ P-2	Total partiel	G-7	G-1/ G-6	CM	Total partiel	Total
<i>Budget ordinaire</i>													
Bureau du Directeur général de l'informatique	1			1				2		2	–	2	4
Service de gestion stratégique	–	–	1	4	3	5	–	13	1	7	–	8	21
Service de gestion de l'infrastructure	–	–	1	3	9	14	1	28	7	30	1	38	66
Bureau du Directeur, Division de gestion des applications	–	1	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2
Service de gestion des ressources	–	–	1	3	5	8	5	22	2	5	–	7	29

<i>Unité administrative</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-1/ P-2</i>	Total partiel	<i>G-7</i>	<i>G-1/ G-6</i>	Total CM partiel	Total	
Service de gestion des connaissances	–	–	1	2	4	3	1	11	1	2	–	3	14
Total partiel	1	1	4	13	21	30	7	77	11	47	1	59	136
<i>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</i>	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	1
Service de gestion stratégique	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1
Service de gestion de l'infrastructure	–	–	–	1	3	4	2	10	–	1	–	1	11
Section de gestion des applications	–	–	–	1	3	4	3	11	1	1	–	2	13
Total partiel	–	1	–	–	–	–	1						
<i>Autres ressources extrabudgétaires^a</i>													
Service de gestion de l'infrastructure	–	–	–	–	2	–	–	2	2	9	–	1	13
Total	1	1	4	14	26	34	10	90	14	57	1	72	162

^a Comprend 12 postes [1 P-4, 2 agents des services généraux (1^{re} classe) et 9 agents des services généraux (Autres classes)] financés au moyen du compte d'appui aux télécommunications et 1 poste (P-4) financé au moyen des sommes remboursées au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires.

Directeur général de l'informatique

21. Le Directeur général de l'informatique, qui a rang de sous-secrétaire général, est responsable de toutes les activités du Bureau des technologies de l'information et des communications et supervise trois entités, à savoir le Service de gestion stratégique, la Division de la gestion des applications d'entreprise et le Service de gestion de l'infrastructure. Le Directeur général de l'informatique sera épaulé par trois fonctionnaires [1 P-5 et 2 agents des services généraux (1^{re} classe)], qui seront transférés de la Division de l'informatique.

Service de gestion stratégique

22. Le Service de gestion stratégique est chargé de coordonner les activités intéressant l'ensemble des unités informatiques du Secrétariat; de mesurer le progrès en continu aux fins de veiller à l'alignement stratégique, à la maîtrise des ressources informatiques, au contrôle de la qualité; au respect des politiques du Secrétariat; ainsi que de fournir des conseils spécialisés et de diffuser des services de gestion des projets, y compris la gestion des portefeuilles, la refonte des modes de fonctionnement, l'appui à l'innovation dans les méthodes, la réalisation d'études de viabilité et l'examen de projets.

23. Le Service comprendra un total de 21 postes inscrits au budget ordinaire [1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 7 agents des services généraux (Autres classes)] qui seront transférés de plusieurs bureaux relevant de la Division de l'informatique, surtout du Service des opérations.

Service de gestion de l'infrastructure

24. Le Service de gestion de l'infrastructure appuiera tous les systèmes et services informatiques et télématiques, en maintiendra l'infrastructure au Siège, ainsi que le réseau de communication mondial, assurant des échanges continus entre les bureaux du Secrétariat. Ce service sera également chargé d'installer la Base de soutien

logistique, y compris le Sédoc, le Système intégré de gestion, le courrier électronique, Internet, intranet, extranet, les projets relatifs aux systèmes de sécurité, y compris le contrôle d'accès, les systèmes en circuit fermé pour la détection d'intrusions dans le respect des normes de sécurité opérationnelle; de dispenser des conseils techniques sur l'intégration des systèmes de sécurité, de planifier, concevoir, élaborer et réaliser des études de faisabilité; de veiller à l'entretien et à la gestion des changements technologiques en cours des composantes de l'informatique dont dépendent en majeure partie les systèmes de sécurité des locaux de l'Organisation des Nations Unies; et de donner des conseils stratégiques sur les questions de sécurité informatique pour l'ensemble de l'Organisation.

25. Le Service comprendra un total de 66 postes (1 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 14 P-3, 1 P-2, 7 agents des services généraux (1^{re} classe), 30 agents des services généraux (Autres classes) et 1 agent des corps de métier), qui seront transférés de divers bureaux, notamment du Service des opérations à la Division de l'informatique.

Division de la gestion des applications

26. La Division de la gestion des applications est chargée de la planification et du déploiement des applications de l'Organisation, y compris celles à l'échelle du Secrétariat, ainsi que des principaux progiciels communs et elle comprendra : a) le Bureau du Directeur; b) le Service de gestion des connaissances; et c) la Section des applications en tout lieu.

Le Bureau du Directeur

27. Le Bureau du Directeur de la Division de la gestion des applications comprendra 2 postes [1 D-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] qui seront transférés de la Division de l'informatique.

Service de gestion des connaissances

28. Le Service de gestion des connaissances sera chargé de superviser les efforts en vue d'acquérir et de partager les informations de l'Organisation grâce à l'élaboration et à la gestion d'outils et de services en ligne, à l'instauration d'un environnement propice à la collaboration et de banques documentaires et au renforcement de la capacité de l'Organisation de collecter, stocker, partager et diffuser des informations.

29. Le Service comprendra en tout 14 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 2 agents des services généraux (Autres classes)] qui seront transférés de divers bureaux, notamment du Service des opérations et du Système intégré de gestion, à la Division de l'informatique.

Service de gestion des ressources

30. Le Service de gestion des ressources travaillera en étroite collaboration avec les services de l'ensemble de l'Organisation pour élaborer des systèmes et des outils visant à améliorer les activités institutionnelles afin de gérer plus efficacement les ressources financières, humaines et autres.

31. Le Service comprendra 29 postes [1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 2 agents des services généraux (1^{re} classe) et 5 agents des services généraux (Autres classes)] qui seront transférés d'autres services, notamment du Système intégré de gestion, à la Division de l'informatique.

Section des applications des bureaux extérieurs

32. La Section sera chargée de fournir des services de planification et d'élaboration des applications ainsi que d'appui aux bureaux extérieurs et consolidera les besoins sur le plan des applications, élaborera et exploitera des solutions communes susceptibles d'être appliquées dans un sens large, de façon à satisfaire les besoins en tout lieu.

33. Aux fins de l'exécution de ces fonctions de manière efficace, 11 postes en tout [1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], qui seront financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, seront transférés de la Division des technologies de l'information et des communications au Département de l'appui aux missions.

Redéploiement de ressources non affectées à des postes

34. Comme le montre le tableau 5 ci-dessus, les crédits prévus en 2009 pour les objets de dépense autres que les postes au titre de la Division de l'informatique seront transférés au Bureau des technologies de l'information et des communications.

B. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

35. Par la résolution 62/250, un montant total de 25 125 100 dollars, y compris 44 postes, a été approuvé pour la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions. Les ressources seront financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Onze postes [1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] seront transférés au Bureau des technologies de l'information et des communications. En outre, 2 postes [1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] de la Division de l'informatique financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix seront transférés au Bureau des technologies de l'information et des communications.

36. De plus, un montant de 4 263 500 dollars pour les dépenses autres que le coût des postes sera transféré au Bureau des technologies de l'information et des communications, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 7

Division des technologies de l'information et des communications, Département de l'appui aux missions : ressources nécessaires pour la période de juillet 2008 à juin 2009

Objet de dépense	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		
	Montant prévu pour 2008-2009	Variation	Prévisions révisées pour 2008-2009
Postes	6 409,8	(870,7)	5 539,1
Autres dépenses de personnel	283,1	–	283,1
Émoluments de non-fonctionnaires	–	–	–
Experts et consultants	–	–	–

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Montant prévu</i> <i>pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées</i> <i>pour 2008-2009</i>
Frais de voyage des représentants	–	–	–
Frais de voyage du personnel	448,0	–	448,0
Services contractuels	15 563,6		11 311,1
Frais généraux de fonctionnement	2 420,6		2 409,6
Dépenses de représentation	–		–
Fournitures et accessoires	–		–
Mobilier de bureau et matériel	–		–
Subventions et contributions	–		–
Total	25 125,1	(5 134,2)	19 990,9

Tableau 8

**Bureau des technologies de l'information et des communications :
ressources nécessaires pour la période de juillet 2008 à juin 2009**

<i>Objet de dépense</i>	<i>Ressources</i> <i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
	<i>Montant prévu</i> <i>pour 2008-2009</i>	<i>Variation</i>	<i>Prévisions révisées</i> <i>pour 2008-2009</i>
Postes	–	870,7	870,7
Autres dépenses de personnel	–	–	–
Émoluments de non-fonctionnaires	–	–	–
Experts et consultants	–	–	–
Frais de voyage des représentants	–	–	–
Frais de voyage du personnel	–	–	–
Services contractuels	–	4 252,5	4 252,5
Frais généraux de fonctionnement	–	11,0	11,0
Dépenses de représentation	–	–	–
Fournitures et accessoires	–	–	–
Mobilier de bureau et matériel	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–
Total	–	5 134,2	5 134,2

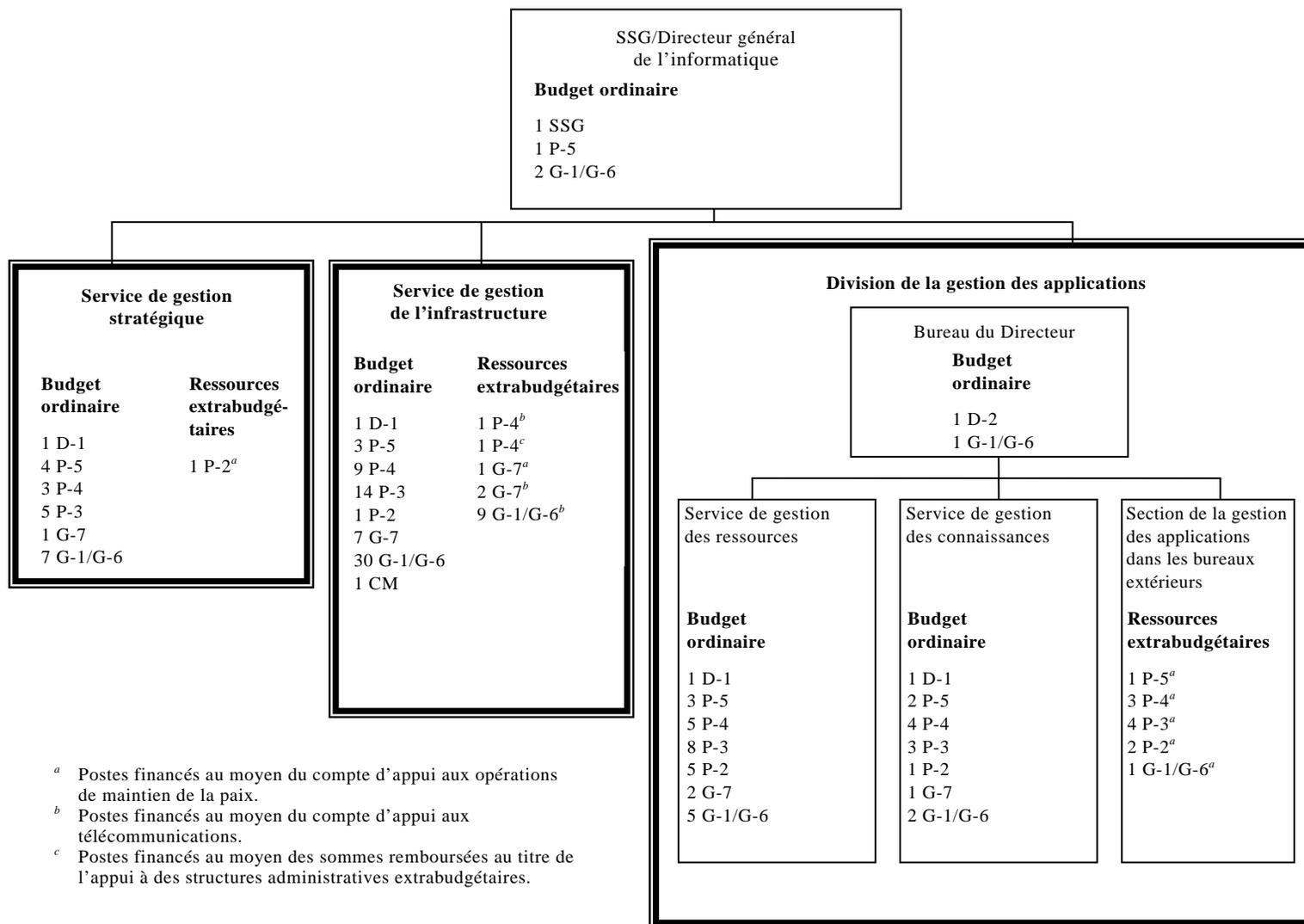
C. Autres ressources extrabudgétaires

37. En tout, 10 916 400 dollars, y compris 13 postes, financés au moyen des autres ressources extrabudgétaires sont actuellement administrés par la Division de l'informatique. En 2009, ces ressources seront transférées et administrées par le Bureau des technologies de l'information et des communications.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

38. L'Assemblée générale est priée d'approuver les propositions contenues dans le présent rapport.

Transfert des postes au Bureau des technologies de l'information et des communications



^a Postes financés au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

^b Postes financés au moyen du compte d'appui aux télécommunications.

^c Postes financés au moyen des sommes remboursées au titre de l'appui à des structures administratives extrabudgétaires.